

Le programme RénoRégion

La MRC d'Antoine-Labelle est partenaire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour administrer le Programme RénoRégion sur son territoire. Ce programme accorde de l'aide financière à des propriétaires à revenus modestes afin d'effectuer des travaux visant à corriger des défectuosités majeures sur leur résidence. Pour plus d'information sur les modalités de ce programme, vous pouvez consulter le site web de la SHQ: http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html

L'aide financière

La subvention pour votre bâtiment peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles. L'aide totale est d'un maximum de 20 000 \$, mais peut atteindre 25 000 \$ selon les revenus du ménage. Votre bâtiment doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures, lesquelles devront être constatées par l'inspecteur lors d'une visite d'inspection.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible, votre demande doit notamment répondre aux critères suivants :

- Vous devez être propriétaire du bâtiment et l'occuper à titre de résidence principale;
- Le bâtiment doit être situé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Le bâtiment doit présenter une ou des défectuosités majeures, c'est-à-dire un défaut, un état ou un vice qui touche en partie ou en totalité un élément essentiel du bâtiment et dont la correction est nécessaire pour assurer l'intégrité fonctionnelle des lieux ;
- La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est d'un maximum de 150 000 \$, excluant la valeur du terrain;
- Faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur ou égal au revenu maximal admissible;
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoRégion ou Rénovation Québec au cours des cinq dernières années;
- Tout autre critère d'admissibilité qui pourrait être déterminé par la SHQ.

Critères de priorisation

Les demandes complètes seront traitées en priorité. Un comité sélectionnera les dossiers admissibles à prioriser en fonction de l'importance des défectuosités majeures à corriger. En cas d'importances égales, les dossiers seront priorisés en fonction de leur ordre de réception ou par tout autre critère déterminé par la SHQ ou le conseil de la MRC.

Documents à fournir avec votre demande

Vous devez joindre les documents suivants à votre demande :

Le compte de taxes municipales de votre propriété pour l'année 2023;

La preuve de revenus de <u>chacun des membres</u> de votre ménage, incluant:

La copie complète de l'<u>Avis de cotisation fédéral</u> de l'année d'imposition **2023**;

La copie complète de l'Avis de cotisation provincial de l'année d'imposition 2023;

Les preuves de revenus d'un autre emploi, d'une autre province ou d'un autre pays, le cas échéant.

Des photos démontrant les défectuosités majeures du bâtiment.

LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT TRAITÉES EN PRIORITÉ

D'AUTRES DOCUMENTS POURRAIENT VOUS ÊTRE DEMANDÉS ULTÉRIEUREMENT AFIN DE POUVOIR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME
AUCUN DOCUMENT NE SERA RETOURNÉ, VEUILLEZ NOUS TRANSMETTRE DES COPIES UNIQUEMENT ET CONSERVER VOS ORIGINAUX

Dépôt de la demande

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 20 mai 2024 à 17 h à l'adresse suivante :

MRC d'Antoine-Labelle – Programme RénoRégion

425, rue du Pont Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

- *Il est possible de déposer des photos par courriel à renoregion@mrc-antoine-labelle.qc.ca
- *Seules les photos seront acceptées par courriel, les demandes doivent être déposées version papier. Toute demande reçue uniquement par courriel pourrait être rejetée.

Sélection des dossiers

Les demandeurs dont la demande aura été priorisée seront contactés par téléphone. Les demandeurs dont la demande ne pourra être traitée dans la programmation actuelle en fonction du budget disponible seront informés par la poste.

À la fin de la programmation, l'ensemble des demandes qui n'ont pas été sélectionnées seront détruites. Les demandeurs qui le désirent devront présenter une nouvelle demande lors de la prochaine période d'inscription.

LES TRAVAUX EXÉCUTÉS AVANT L'AUTORISATION ÉCRITE DE LA MRC NE SONT PAS ADMISSIBLES À UNE AIDE FINANCIÈRE

Questions

Pour toute question, veuillez téléphoner au 819 623-3485 ou écrire à renoregion@mrc-antoine-labelle.qc.ca



PROPRIÉTAIRES - OCCUPANTS				
Propriétaire 1 :	FNOPRIETAIRE	3-OCCUPANTS		
oprictant 1.				
N° téléphone (résidence) :	Nº téléphone (bureau) :	N° cellulaire :	Courrie	el:
Propriétaire 2 :	1	I.		
Nº téléphone (résidence) :	Nº téléphone (bureau) :	N° cellulaire :	Courrie	el:
	RÉSIDENCE	PRINCIPALE		
Adresse : Municipalité : Code postal :				
1			cour poota. :	
Type de bâtiment :				
Maison individuelle/jumelée	Duplex		Maison en rang	gée
Copropriété	Maison mobile			
(maximum 2 logements)			(locataire du te	rrain)
Autres (préciser)				
•	tres espaces que le logement admis	•		· —
	eil ou d'une maison de chambres, veuille	ez préciser le nombre de Maison de chambres		
				idxiiiiuiii 3)
Si oui, est-il déjà ou sera-t-il immur	one inondable de grand courant (0-20 ans nisé contre les inondations ?) Oui Oui	Non Non	
•				
	COMPOSITIO	N DU MÉNAGE		
Propriétaire (s)				
Nom		Prénom	Date de r	naissance (JJ/MM/AAAA)
1				/ /
2				/ /
Conjoint(e) (s'il ou elle n'est pas	s propriétaire)	Prénom	Date de l	naissance (JJ/MM/AAAA)
1		TTEHOITI	Date de l	/ /
Autres	I			1 1
Nom		Prénom	Date de r	naissance (JJ/MM/AAAA)
1				/ /
2				/ /
3				/ /
4				/ /
5				/ /
Nombre total de personnes dans le	e ménage :		•	
Est-ce qu'un membre de votre Si oui, quel est son prénom :	ménage est aux études à temps pleir	n ET majeur? Oui	Non	
Etes-vous d'ascendance autochtor	ne? Oui Non			
	ide financière déjà reçue d'	UN AUTRE PROGRA	AMME DE LA SHQ	
Avez-vous reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des 5 dernières années?				Oui Non
Avez-vous reçu une aide financièr	nées?	Oui Non		



TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux admissibles sont ceux qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- 1) les murs extérieurs (ex. revêtement extérieur très endommagé, présence d'infiltration d'eau, moisissures)
- 2) les ouvertures (ex. portes et fenêtres très endommagées, infiltration d'air importante, infiltration d'eau)
- 3) les saillies (ex. balcon très endommagé et qui fait partie intégrante du bâtiment)
- 4) la toiture (ex. bardeaux endommagés, toiture d'acier très endommagée, infiltration d'eau, structure de toit défaillante)
- 5) la structure (ex. fondations endommagées, infiltration d'eau, moisissures, déformation du solage)
- 6) l'électricité (ex. problème majeur du circuit ou de l'entrée électrique, la sécurité des utilisateurs est en cause)
- 7) la plomberie (ex. problème majeur de plomberie, drains, conduites d'eau, chauffe-eau qui coule, fuites importantes)
- 8) le chauffage (ex. chauffage à l'huile, au bois ou électrique défectueux et demandant un remplacement)
- 9) l'isolation thermique (ex. problème d'isolation majeur de la toiture ou des murs, manque important d'isolant)

Un système septique défectueux ayant atteint sa fin de vie ou un puits de captage d'eau défectueux pourraient être admissibles. Le rapport d'un professionnel pourrait toutefois être exigé.

L'ADMISSIBILITÉ DES TRAVAUX SERA ÉVALUÉE PAR UN INSPECTEUR ACCRÉDITÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VEUILLEZ DÉCRIRE DE FAÇON PRÉCISE CHACUNE DES DÉFECTUOSITÉS MAJEURES ADMISSIBLES QUE COMPORTE VOTRE RÉSIDENCE **AVEC PHOTOS À L'APPUI** (Joindre une page supplémentaire si nécessaire)



CONSENTEMENT ET SIGNATURE

Pour que la demande soit recevable, <u>chaque membre du ménage</u> doit lire ce qui suit et y consentir en apposant sa signature. Lorsqu'un membre du ménage a moins de 14 ans, son parent ou tuteur doit consentir et signer pour lui.

En signant la présente demande et en transmettant les renseignements demandés, ainsi que tout autre renseignement que vous pourriez fournir ultérieurement pour le traitement de votre demande, vous consentez à ce que la MRC :

- Utilise ces renseignements dans le cadre du traitement de votre demande au programme RénoRégion ;
- Communique ces renseignements à la Société d'habitation du Québec, à l'inspecteur mandaté pour le traitement de votre dossier, ainsi qu'au propriétaire de la résidence faisant l'objet de la demande ;
- Conserve ces renseignements pour une période de 7 ans; lorsqu'une demande est inadmissible, les renseignements seront toutefois détruits dans l'année suivant son dépôt ;

Vous avez droit d'accéder aux renseignements fournis et d'en obtenir la rectification en vous adressant à la responsable de la protection des renseignements personnels de la MRC. En cas de refus de fournir certains renseignements ou de retrait de votre consentement, la MRC ne sera pas en mesure de traiter votre demande ou d'en poursuivre le traitement.

En conséquence, je, soussigné:

- Atteste que les renseignements ci-dessus sont véridiques et complets ;
- Consens à l'utilisation, la communication et la conservation de mes renseignements selon les conditions ci-dessus énoncées ;
- Reconnais que tout manque d'information ou toute information erronée pourrait entraîner le rejet de la demande.

Numéro de dossier :	Reçu le (JJ/MM/AAAA)	
	(À l'USAGE DE LA MRC)	
Nom en lettres moulées	Signature	Date (JJ/MM/AAAA)
Nom en lettres moulées	Signature	Date (JJ/MM/AAAA)
Nom en lettres moulées	Signature	Date (JJ/MM/AAAA)
Nom en lettres moulées	Signature	Date (JJ/MM/AAAA)
Nom en lettres moulées	Signature	Date (JJ/MM/AAAA)
Nom en lettres moulées	Signature	Date (JJ/MM/AAAA)
Nom en lettres moulées	Signature	Date (JJ/MM/AAAA)